

**Rôle de la séance publique du 09/07/2026 à 10h00****Présidente** : Madame RIBEIRO-MENGOLI**Assesseures** : Madame BRUNO-SALEL et Madame BAHAJ**Greffière** : Madame MALAGOLI**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme FLORENT****01) N° 2301981****RAPPORTEURE : Mme RIBEIRO-MENGOLI**

Demandeur	M. ****	CABINET CASADEI-JUNG & ASSOCIES
Défendeur	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL	SELARL ALCIAT-JURIS

Requête de M. \*\*\*\* contre le jugement n° 2002592 du 22 juin 2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à la condamnation du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA) à lui verser une somme de 110 000 euros à titre de dommages et intérêts, avec intérêts de droit courant à compter de la réception de sa réclamation préalable du 2 avril 2020, ces intérêts portant eux-mêmes intérêts et a mis à sa charge les frais de l'expertise, taxés et liquidés à la somme de 6 254,80 euros.

**02) N° 2601031****RAPPORTEURE : Mme RIBEIRO-MENGOLI**

Demandeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POISSY-SAINT GERMAIN EN LAYE	SARL LE PRADO - GILBERT
Défendeur	M. et Mme ****	Me CARRE-PAUPART
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES	Me LEGRANDGERARD

Demande en rectification matérielle de l'arrêt n° 24VE00294 du 5 février 2026.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme FLORENT**

---

**03) N° 2401057 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ**

---

Demandeur M. \*\*\*\* Me LE MOIGNE  
Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de M. \*\*\*\* contre le jugement n° 2113468 du 6 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° 2021/122 du 16 août 2021 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a abrogé les récépissés de détention d'armes qui lui ont été délivrés les 7 et 14 juin 2021, lui a ordonné de se dessaisir des armes et munitions de catégorie C en sa possession dans un délai de trois mois, lui a interdit d'acquérir ou de détenir des armes de toute catégorie et l'a inscrit dans le fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA).

---

**04) N° 2403221 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ**

---

Demandeur M. \*\*\*\* Me THEOBALD  
Défendeur COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE SCP LONQUEUE -  
SAGALOVITSCH -  
EGLIE-RICHTERS &  
ASSOCIES

M. \*\*\*\* demande l'annulation du jugement n° 2309782 du 3 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juillet 2020 par laquelle le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine l'a révoqué de ses fonctions et à la condamnation de ladite commune à lui verser la somme de 40 000 euros en réparation des préjudices subis.

---

**05) N° 2403177 RAPPORTEURE : Mme RIBEIRO-MENGOLI**

---

Demandeur M. \*\*\*\* CABINET IVALDI & DE  
GUEROULT D'AUBLAY  
Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. \*\*\*\* contre le jugement n° 2311893 du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 juillet 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise lui a retiré son titre de séjour.

---

**06) N° 2501939 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ**

---

Demandeur PREFECTURE DES YVELINES  
Défendeur M. \*\*\*\* Me LIGER

Requête du préfet des Yvelines contre le jugement n° 2501735 du 26 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé son arrêté du 23 janvier 2025 par lequel il a rejeté la demande de titre de séjour de M. \*\*\*\*, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination en cas d'exécution d'office et a pris à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de trois ans.

**Rôle de la séance publique du 09/07/2026 à 11h00****Présidente** : Madame RIBEIRO-MENGOLI**Assesseures** : Madame BRUNO-SALEL et Madame OZENNE**Greffière** : Madame MALAGOLI**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme FLORENT****01) N° 2402833 RAPPORTEURE : Mme OZENNE**

Demandeur M. \*\*\*\*

SELAS CAYOL CAHEN  
TREMBLAY ET ASSOCIES

Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

M. \*\*\*\* demande l'annulation du jugement n° 2105998 du 20 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 avril 2021 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a abrogé les récépissés et autorisations délivrés les 12 octobre et 23 novembre 2011, lui a ordonné de se dessaisir de ses armes, lui a interdit d'acquérir ou de détenir des armes de toute catégorie et l'a informé de son inscription au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes.

**02) N° 2500874 RAPPORTEURE : Mme OZENNE**

Demandeur M. \*\*\*\*

Me OZEKI

Défendeur PREFECTURE DES YVELINES

CENTAURE AVOCATS

Requête de M. \*\*\*\* contre le jugement n° 2403078 du 24 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 février 2024 par lequel le préfet des Yvelines a refusé de l'admettre au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il pourra être renvoyé en cas d'exécution.

**03) N° 2501106 RAPPORTEURE : Mme OZENNE**

Demandeur M. \*\*\*\*

Me BOUYSSOU

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. \*\*\*\* contre le jugement n° 2312082 du 14 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 19 juillet 2023 par laquelle le préfet du Val-d'Oise a refusé d'admettre son épouse Mme \*\*\*\* et ses \*\*\*\* enfants au bénéfice du regroupement familial.

